

AGGLO DE PAU ▶ Plus de 300 jobs d'été sont à pourvoir

PAGE 8



© MARC ZIONFIELD

TOP 14 ▶ Battue à Clermont, la Section a-t-elle fait le bon choix ?

CAHIER SPORTS II-III



© NICOLAS BATHIER

A bord avec les "ennemis" des pêcheurs de saumon béarnais

POLÉMIQUE ▶ Les pêcheurs au filet sont accusés de pratiquer une pêche illégale. P. 2-3

GASTRONOMIE
Un fromage de Mauléon roi du monde !

PAGE 6



ASSISES
15 et 16 ans pour le meurtre d'Anouar Zehti

PAGE 4

XV DE FRANCE
Carricaburu arrête avec les Bleues

CAHIER SPORTS IV

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr

Découvrez le nouveau Mazda CX-5, le crossover né du concept Jinba Ittai. Créé par l'alliance du design Kodo et des technologies Skyactiv, il sublime le lien unique entre la voiture et son conducteur. Cette connexion, nous l'appelons Jinba Ittai. L'esprit Mazda.

DRIVE TOGETHER*



ZOOM-ZOOM

NOUVEAU
MAZDA CX-5

* Faire corps avec sa voiture.
Gamme Mazda CX-5 : consommations mixtes (L/100 km) de 5,0 à 7,1 - Émissions de CO₂ (g/km) de 132 à 162.
Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint-Germain-en-Laye SAS au capital de 304 898 € - RCS Versailles 434 455 960



mazda

Bernard

110, Rte de Bayonne - LONS
05 59 32 95 00 - www.pau.mazda.fr

Infanticides: un procès pour expliquer l'impensable



Les infanticides ont eu lieu dans le huis clos de ce modeste pavillon. Photo archives AFP

■ En 2015, les corps de cinq nouveau-nés étaient découverts dans un village de Gironde, à Louchats ■ La mère comparaît aujourd'hui devant la cour d'assises.

Estelle DESNOËS
e.desnoes@charentelibre.fr

C'est l'une des plus graves affaires d'infanticides en France depuis 2010 et l'octuple infanticide commis par Dominique Cottrez. Trois ans après la découverte des corps de cinq nouveau-nés dans sa maison à Louchats, en Gironde, Ramona Canete, 38 ans, est jugée à partir d'aujourd'hui devant la cour d'assises de la Gironde.

Le 19 mars 2015, trois ans jour pour jour avant le procès, ce paisible village de 700 habitants, au sud de Bordeaux, bascule dans l'horreur. L'alerte a été donnée par Juan Carlos Canete, un ouvrier agricole de 41 ans, qui vient de découvrir chez lui, sous un bureau, le corps d'un

bébé dans un sac isotherme. Face au secours, Ramona Canete reconnaît immédiatement être la mère et avoir accouché deux jours auparavant, seule dans la salle de bain. Lors des perquisitions quelques heures plus tard, les gendarmes découvrent quatre autres petits corps congelés dans le réfrigérateur. L'autopsie établira qu'ils sont nés viables entre mars 2005 et mars 2015.

Une information judiciaire est aussitôt ouverte à l'encontre de la mère. Le père lui est accusé de non-dénonciation de crime et recel de cadavre.

Deux enfants adolescents

À Louchats, c'est l'incompréhension qui domine. Le couple déjà parent de deux filles de 17 et 14 ans est installé depuis longtemps sur la

commune. Une famille sans histoire, qui n'a jamais eu affaire à la justice et qui vit dans un pavillon modeste, en retrait du village, entre pins et champs de maïs.

Et surtout personne n'avait jamais remarqué les grossesses successives de Ramona Canete, pourtant décrite comme petite et fluette. Elle grossissait peu, cachait son ventre sous des vêtements amples et prétextait des ballonnements à la moindre question. Employée chez un pépiniériste, elle se serait même rendue à son travail le lendemain de son dernier accouchement. Comme si de rien n'était.

Devant le juge d'instruction, Ramona Canete a reconnu avoir été consciente d'être enceinte mais a eu du mal à donner des explications, évoquant «un profond malaise» au

sein du couple. «Il ne s'agit pas de déni de grossesse mais de non-acceptation», a expliqué son avocat M^e Dupin pour qui sa cliente «a beaucoup subi dans sa vie et connaissait une forme d'enfermement. Pour elle, elle ne donnait pas la vie, donc pas la mort.»

Tout l'enjeu du procès qui s'ouvre aujourd'hui sera donc de déterminer la responsabilité de Ramona Canete et si la non-reconnaissance de son état de grossesse a pu provoquer une altération de son discernement au moment de l'accouchement. Pour ces cinq «meurtres sur mineurs de moins de quinze ans», elle encourt une peine de réclusion criminelle à perpétuité. Son mari, lui, a déjà bénéficié d'un non-lieu, la justice ayant conclu qu'il ignorait tout des grossesses.

Des affaires exceptionnelles

Le 28 novembre 2017. Sylvie H., 53 ans, est mise en examen pour homicides volontaires à Petit-Landau dans le Haut-Rhin. Son profil génétique, prélevé suite à une rixe, a permis de découvrir qu'elle était la mère de quatre nouveau-nés trouvés en forêt de Galfingue en octobre 2003. Un cinquième corps est découvert chez elle. Son concubin et ses enfants de 18, 27 et 32 ans n'ont rien su des grossesses.

Le 12 juillet 2017. Un bébé est découvert dans un congélateur de l'*Héliotrope*, un bateau de pêche amarré à Lorient. La police retrouve deux autres bébés au domicile d'une femme marin-pêcheur de 50 ans. Les trois enfants ont été étouffés à la naissance.

Le 28 juillet 2010. Huit cadavres de nouveau-nés tués entre 1989 et 2007 sont découverts dans un pavillon et un jardin de Villers-au-Tertre dans le Nord. Dominique Cottrez, aide-soignante de 48 ans, reconnaît les avoir étranglés car, victime d'inceste, elle craignait que les enfants soient de son propre père. Condamnée le 2 juillet 2015 à neuf ans de prison, elle a été libérée en janvier dernier.

Le 17 octobre 2007. Les corps de six nouveau-nés sont découverts dans une cave de Valognes dans la Manche. La mère, Céline Lesage, 34 ans, «exprimant à la fois son désir d'avoir des enfants et puis son refus d'en avoir» est condamnée en mars 2010 à 15 ans de réclusion. Son compagnon avait bénéficié d'un non-lieu. S'il avait conscience des grossesses, il pensait qu'elle procédait à des avortements ou faisait des fausses couches.

Le 23 juillet 2006. Jean-Louis Courjault, ingénieur expatrié à Séoul, découvre les corps de deux nouveau-nés dans son congélateur à Séoul. Sa femme Véronique avoue un autre infanticide commis en 1999 en Charente-Maritime. En détention préventive depuis 2006, elle est condamnée à huit ans de prison en juin 2009 et libérée en mai 2010. Lors de son procès, elle a expliqué «avoir eu conscience d'être enceinte puis avoir perdu cette conscience».

Le chiffre

2,1

Selon les statistiques officielles de la mortalité, le nombre de néonaticides en France - les infanticides survenant le jour de la naissance - s'élève à 0,39 pour 100.000 naissances, sachant qu'on compte environ 780.000 naissances par an dans l'Hexagone. Mais selon une étude de l'Inserm à partir de données judiciaires, le chiffre est «largement sous-estimé». Il serait en réalité 5,4 fois plus élevé, à 2,1 néonaticides pour 100.000 naissances.

Inconsciemment, «elles laissent une preuve»

À chaque affaire d'infanticides à répétition, les mêmes questions reviennent.

■ Qu'est-ce que le déni de grossesse?

Phénomène inconscient vraiment reconnu depuis seulement une dizaine d'années, le déni de grossesse est un mécanisme de défense psychique puissant pour éviter à la femme une souffrance. Il affecte tous les milieux sociaux sans distinction du niveau culturel ni de l'âge mais, selon les spécialistes, toutes les femmes ont en commun un isolement familial, un déficit affectif. Dans les cas extrêmes, «physiquement, rien ne transparait, explique Hélène Romano, docteur en psychopathologie, la femme ne prend pas de poids, le bébé se recroque-

ville, il ne bouge pas», il n'y a pas d'aménorrhée, l'utérus se développe à la verticale et non pas en avant, etc.

■ Existe-t-il différents degrés?

Pour le psychiatre Jacques Dayan, la plupart des dénis de grossesse sont plutôt des «déni partiels» ou «dénégations»: dans un premier temps, la femme sait qu'elle est enceinte puis elle l'occulte. «La grossesse se déroule donc comme si l'accouchement et la naissance n'allaient pas arriver», note Sophie Marinopoulos, psychologue-psychanalyste, auteure du livre «Elles accouchent et ne sont pas enceintes». «L'interruption temporelle psychique de la grossesse est un risque majeur pour l'enfant à naître.»

■ Le déni conduit-il toujours

à l'infanticide?

Il est rare que le déni de grossesse mène au crime. Mais «lorsque c'est le cas, explique Jacques Dayan, l'enfant est souvent éliminé dans une sorte de mouvement primordial de confusion, immédiat et brutal qui prolonge le déni. Cette situation marque l'impasse psychique totale dans laquelle se sont trouvées certaines femmes incapables de penser (comme possible) un enfant.»

■ Comment expliquer que les infanticides se répètent?

Souvent, le drame est suivi d'autres. «Si la femme accouche seule, assure Sophie Marinopoulos, qu'elle annule la réalité de la naissance en faisant disparaître l'enfant réel et qu'ensuite elle reprend sa vie à l'identique sans que personne l'in-

terpelle, les choses se reproduiront»: même événement, mêmes défenses, même fin tragique.

■ Pourquoi certaines mères infanticides conservent-elle le cadavre à proximité, souvent dans le congélateur?

«Les mères essayent ainsi de gérer une partie de leur culpabilité, analyse Marc Ferrero, psychologue clinicien à Lyon, car en conservant les corps des bébés, elles gardent un lien avec eux et ont l'impression qu'elles ne les ont pas fait disparaître complètement. (...) Elles gardent ainsi une trace de leur crime pour la justice. Car inconsciemment, elles pensent qu'elles doivent être punies pour ce qu'elles ont fait». «Elles laissent une preuve», observe également Hélène Romano.